

## L'invalidité et le monde de l'assurance ©FMOQ2005

**Début de la formation :** Disponibilité immédiate. Voici quelques questions auxquelles vous serez en mesure de répondre après cette formation. La décision d'offrir ou non des prestations de l'assureur est-elle une décision légale ou médicale ? En cas d'invalidité de courte ou de longue durée, la fréquence des paiements est-elle la même ou différente ? Le fardeau de la preuve incombe-t-il à l'assureur, à l'assuré, au médecin traitant, au médecin-conseil ou à l'assureur et à l'assuré conjointement ? L'invalidité peut-elle être attestée par tout professionnel de la santé ou doit-elle obligatoirement l'être par un médecin ? Un arrêt de travail de quinze jours ou d'un mois risque-t-il de médicaliser une situation administrative ? De façon objective et désintéressée, le médecin expert prend une décision quant à l'invalidité. Vrai ou faux ? Qui décide du niveau de protection d'assurance invalidité ?

**Format :** Atelier interactif pour petit groupe et présentation de deux cas cliniques.

### Objectifs d'apprentissage :

- Au terme de la formation, le participant pourra :
- délimiter clairement le rôle du médecin traitant face à son patient et aux assureurs ;
  - définir le lien contractuel entre l'assuré et l'assureur ;
  - départager l'invalidité partielle de l'invalidité totale ;
  - préciser les notions concernant les incapacités et les limitations fonctionnelles ;
  - favoriser la réinsertion au travail lorsque cette possibilité est réaliste ;
  - recommander, lorsqu'il est justifié, le retour progressif au travail ;
  - recourir, le cas échéant, au soutien à la réadaptation offert par l'assureur ;
  - justifier la nécessité de remplir adéquatement les formulaires d'assurance ;
  - encourager la communication entre le médecin traitant et l'assureur.

**Durée :** 3 heures.

**Validation et crédits :** 3 heures de crédits de formation de catégorie 1 pour peu que le code d'éthique du Conseil d'éducation médicale continue du Québec soit respecté ([www.cemcq.qc.ca](http://www.cemcq.qc.ca)).

### Équipe de conception :

- M. Gaétan Bond, 2<sup>e</sup> directeur adjoint – Direction de la Formation professionnelle – FMOQ
- M. Francis Desgagnés, SSQ Groupe financier
- M<sup>me</sup> Claude Di Stasio, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- M. Carl Gosselin, Desjardins Sécurité Financière
- M<sup>me</sup> Martine Gravel, Financière Manuvie
- M<sup>me</sup> Christine Potvin, Standard Life



- D<sup>r</sup> Pierre Raïche, directeur de la Formation professionnelle – FMOQ
- D<sup>r</sup> Daniel Rouette, responsable adjoint de la Formation continue – AMOM
- D<sup>r</sup> Michel Turgeon, responsable de la Formation continue – AMOQ
- M<sup>me</sup> Astrid Turquetil, Financière Sun Life

**Partenaire :** L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a contribué financièrement par une subvention non restrictive à la réalisation de ce programme de formation professionnelle.

### Renseignements :

- M<sup>me</sup> Claude Di Stasio, ACCAP, au (514) 845-9004 ou à [CDiStasio@clhia.ca](mailto:CDiStasio@clhia.ca)
- M<sup>me</sup> Lise Francoeur, direction de la Formation professionnelle – FMOQ, au (514) 878-1911 ou à [lfrancoeur@fmoq.org](mailto:lfrancoeur@fmoq.org)